

Mais il a oublié que ce n'est pas aux vieux singes qu'on apprend à faire des grimaces...

Cette leçon, c'est en correctionnelle qu'il la tirera, fin 71. Nous sommes encore en 70.

*En 1970, on réunit l'équipe :*

*Panigel René, 53 ans, 1,85 mètre, cheveux argentés, il a de très bonnes relations avec les notables de la région Alpes-Méditerranéenne où il est inspecteur de la firme Citroën. Il monte la SOFIDEL, entreprise de carrelage, mais il s'occupe plus d'autres activités, car il est responsable national du SAC et entrevoit la possibilité de marchés plus fructueux.*

Il participe à la mise en place de la société SETEC, prend part à ses activités, détient 25 % des parts.

Arrêté en 71, il déclarera que le régime pénitentiaire lui est particulièrement pénible vu son état cardiaque, il affirme ne s'être pas comporté en maître-chanteur, mais en homme d'affaire !!

*Courbet, ancien secrétaire général-adjoint du SAC, conservateur de musée. Il est nommé gérant de la Société d'Etudes Techniques, Economiques et Commerciales (SETEC) et secrétaire de l'« ordre souverain et militaire du temple de Jérusalem », il détient 25 % des parts. Il va servir de contact entre Claude Lipsky, patron du Patrimoine Foncier, et Lemarchand, pour l'achat de 44 658 tonnes de barbelés au domaine, c'est-à-dire à l'Etat, « Charly » précisait le marché, le montant devant être versé à la SETEC : 10 dollars par tonne, soient en tout 3 millions de nouveaux francs. Une entrevue eut lieu entre Lemarchand, Lipsky, Courbet, « Charly ». Devant le peu d'enthousiasme du PDG, la bande le menaçait de le descendre « à la cave » et de lui « chauffer les pieds ».*

*Marc Floquet promoteur immobilier, mis en contact avec « Charly » pour fonder la SETEC. Rapidement, il comprend quel type de société il a contribué à fonder, il demande qu'on lui redonne ses 25 % de parts. « Charly » y*

